

ARRÊTÉ LINKY

En tant qu'il régleme les conditions d'installation des compteurs d'électricité communicants « Linky » sur le territoire communal, l'arrêté du Maire en date du 27 février 2019, d'abord suspendu, a finalement été annulé par le tribunal administratif de Melun le 19 juin 2020.

Pour plus d'information sur le refus des compteurs linky, vous pouvez consulter le blog suivant :

<https://stopleftky94120.wordpress.com/> 

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94125 Fontenay-sous-Bois

 **01 49 74 74 74**